

## **IMMATRICULATION D'UNE S.A.R.L. ou E.U.R.L.**

*(Pièces justificatives à fournir au Centre de Formalités des Entreprises)*

### **ENTREPRISE :**

#### **CREATION :**

- 3 expéditions ou 3 originaux enregistrés et timbrés des statuts.
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales.
- Si le gérant n'est pas nommé statutairement, 3 exemplaires du procès-verbal de l'Assemblée qui le nomme.
- Si apports en nature : 3 exemplaires du rapport du Commissaire aux Apports.

#### **ACHAT :**

- Expédition, extrait ou attestation notariés ou original de l'acte de cession.
- Un exemplaire du journal d'annonces légales.

#### **ACQUISITION PAR APPORT :**

- 2 exemplaires du rapport du Commissaire aux Apports.
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales.
- 2 exemplaires de l'acte d'apport.

#### **PRISE DE LOCATION-GERANCE :**

- Copie de l'acte délivrée par le notaire ou original du contrat de location-gérance (2 exemplaires).
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales.

Si la S.A.R.L. se constitue mais n'exploite provisoirement aucun établissement, pas de pièces justificatives concernant le local.

En cas d'activité réglementée : autorisation, diplômes ou titres nécessaires à l'exercice de l'activité.

S'il y a lieu, pouvoir mandataire.

**JUSTIFICATIFS CONCERNANT LE OU LES GERANT(S) :**

**POUR LES PERSONNES DE NATIONALITE FRANCAISE :**

- . 1 extrait d'acte de naissance (délivré par la Mairie du lieu de naissance), datant de moins de 2 mois.
- . 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation.
- . 1 attestation de stage préalable à l'installation (décret n° 82.2091 du 23/12/1982).
- . Justificatifs des diplômes.
- . Certificats de travail.
- . Un extrait d'acte de mariage (délivré par la Mairie du lieu du mariage).
- . Une copie du contrat de mariage en cas de mariage avec contrat.
- . Carte Sécurité Sociale (si gérant non-salarié).

**SI LE OU LES GERANT(S) SONT ETRANGERS :**

- . Carte de résident ou de résident privilégié.
- . Titre de séjour.

**ORIGINE DU FONDS :**

- . Si propriétaire : titre de propriété.
- . Si locataire : bail ou titre de propriété avec son autorisation écrite.

**BENEFICIAIRES ACCRE :**

- Demande d'exonération
- Pièces justificatives

**COUTS (\*)**

**CHAMBRE DE METIERS**

<b>IMMATRICULATION :</b>	210,00 Euros
<b>INSCRIPTION ETABLISSEMENT SECONDAIRE :</b>	62,50 Euros

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

<b>IMMATRICULATION - Création :</b>	83,96 Euros
<b>IMMATRICULATION - Achat ou location-gérance :</b>	232,46 Euros
<b>IMMATRICULATION ETABLISSEMENT SECONDAIRE - Création ou location-gérance :</b>	77,42 Euros
<b>IMMATRICULATION ETABLISSEMENT SECONDAIRE - Achat :</b>	214,32 Euros

**ETABLIR 2 REGLEMENTS DISTINCTS :**

- . 1 au nom de la Chambre de Métiers.
- . 1 au nom du Greffe du Tribunal de Commerce.

(\*) En cas de règlements par espèces, ceux-ci seront reçus tous les jours sauf le vendredi après-midi